

# « Les passagers vont payer » : les compagnies aériennes dénoncent les taxes supplémentaires sur les vols en Belgique

The Brussels Times - Maïthé Chini - 28 novembre 2025

Traduction libre de l'article

<https://www.brusselstimes.com/belgium/1857672/passenger-will-pay-airlines-blast-belgiums-extra-flight-tax>

Les vols au départ de la Belgique vont encore renchérir, le gouvernement fédéral ayant annoncé une deuxième augmentation de la taxe sur les billets d'avion en seulement quatre mois, dans le cadre de son accord budgétaire.

La taxe d'embarquement – généralement appelée « taxe sur les vols » – en Belgique augmentera à nouveau en 2027, selon l'accord budgétaire conclu en début de semaine. À partir de cette date, une taxe de 10 euros sera prélevée pour chaque vol au départ d'un aéroport belge.

« Nous sommes stupéfaits de voir le gouvernement fédéral belge aller de l'avant avec une nouvelle augmentation de la taxe sur les billets d'avion, quatre mois seulement après la dernière hausse », a déclaré Ourania Georgoutsakou, directrice générale d'Airlines for Europe (A4E), au Brussels Times.

« L'aviation ne peut pas continuer à servir de bouc émissaire chaque fois que les gouvernements sont à court d'argent », a-t-elle ajouté.

## « Encore moins compétitif »

Au début de l'année, les taxes avaient déjà été portées à 10 euros pour les vols de moins de 500 kilomètres et à 5 euros pour les vols de plus de 500 kilomètres. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral « harmonise » ces taxes en doublant ces dernières, les amenant ainsi au même niveau.

L'accord prévoit également une augmentation supplémentaire pour les vols court-courriers : 0,50 € sera ajouté à la taxe actuelle de 10 € à partir de 2028 (pour un total de 10,50 €), puis 0,50 € supplémentaire à partir de 2029 (pour un total de 11 €).

Le fait que la taxe soit à nouveau augmentée est une source d'irritation pour presque toutes les compagnies aériennes, de Brussels Airlines à Ryanair, qui affirment toutes que ces coûts auront un impact sévère sur les passagers, qui devront payer la facture.

Ryanair a déclaré que le doublement de cette taxe rendrait la Belgique « encore moins compétitive » par rapport à d'autres marchés de l'UE tels que la Suède, la Hongrie et la

Slovaquie. « Si la Belgique souhaite développer sa connectivité et son économie, elle doit suivre le mouvement, et non doubler une taxe qui freine déjà le pays. »

Jason McGuinness, directeur commercial de la compagnie aérienne low-cost, a déclaré que le gouvernement « frappe une fois de plus les passagers belges ordinaires avec une nouvelle augmentation inconsidérée de la taxe sur l'aviation », ajoutant que cela rendra les vols « encore plus chers pour les familles belges qui travaillent dur ».

Brussels Airlines, quant à elle, a déclaré que la Belgique « va à contre-courant » et a souligné que la précédente augmentation ne remontait qu'au mois de juillet. « L'Italie et l'Allemagne ont réduit leurs taxes sur les voyages aériens, la Suède les a supprimées », a déclaré Nico Cardone, porte-parole de la compagnie, au Brussels Times.

« La connectivité est la chose la plus importante. Pourquoi Bruxelles est-elle la capitale de l'UE ? Parce qu'elle est très facilement accessible. Les gens peuvent s'y rendre facilement », a-t-il ajouté. « D'autres pays ont fait ces calculs et ont décidé de renoncer à ces taxes. Mais pas la Belgique. »

Brussels Airlines ne peut pas se permettre de payer cette taxe supplémentaire de sa poche et devra donc la répercuter sur les passagers, a déclaré M. Cardone.

## Prendre de la hauteur ?

Mme Georgoutsakou, de Airlines for Europe, a souligné que « les gens votent avec leur portefeuille lorsqu'ils prennent l'avion, et les taxes sur l'aviation nuisent aux familles et aux entreprises et freinent la croissance économique ».

« L'Allemagne, la Suède et l'Italie ont fait marche arrière sur ces taxes contre-productives », a-t-elle déclaré. « Pourquoi la Belgique insiste-t-elle pour doubler la mise sur une politique qui a fait ses preuves et qui a échoué ? »

Même après cette augmentation, la taxe sur les passagers aériens en Belgique restera faible par rapport aux Pays-Bas, où le taux augmentera fortement à partir du 1er janvier : tous les vols jusqu'à 2 000 kilomètres seront alors taxés à 29,40 € par billet. Le gouvernement britannique augmentera également le taux à partir de 2026.

Le gouvernement fédéral nourrit de grandes attentes quant aux recettes générées par la taxe sur les passagers aériens. D'ici 2027, cette augmentation devrait rapporter 168 millions d'euros par an. D'ici 2029, ce chiffre devrait passer à 189 millions d'euros, rapporte De Tijd.

Reste à voir si cette taxe permettra réellement d'atteindre ces objectifs.